



FLASH INFO

Compte-Rendu du
Comité Social d'Administration
Central de VNF du 25 mai 2023

CE QU'IL FAUT EN RETENIR

Sur le statut des personnels d'Exploitation :

Suite au retrait de l'ordre du jour du CSA ministériel du dossier relatif à la modification statutaire du corps des PETPE « *le président de l'instance a préféré prolonger le temps nécessaire au dialogue social* », ce point a été naturellement retiré de l'ordre du jour.

En conséquence, le DRHM de VNF a confirmé que l'ICT (indemnité compensatrice temporaire) sera prolongée jusqu'au 31 décembre 2023.

Cependant, pour **Force Ouvrière** la masse salariale supplémentaire qui devait accompagner le changement de statut doit être distribué aux agents par tous les moyens mis à dispositions de VNF. L'administration ne s'est pas réellement prononcée et s'est retranchée vers l'arbitrage du ministère des finances publiques.

Si certains pourraient y voir ou dénoncer une hypocrisie visant à « prendre » l'argent du nouveau régime indemnitaire « RIVE », tout en refusant les contraintes, il faut bien comprendre qu'il s'agit de protéger les statuts de nos personnels ainsi que leurs possibilités d'avenir et d'évolution, plutôt que de vendre la catégorie C à l'EPA.

Pour **Force Ouvrière, tous les moyens doivent être mis à disposition pour lutter contre l'inflation.**

Point de consultation : organisation et composition du Conseil d'Administration de VNF.

La représentation au sein du CA de VNF passe de 26 à 17 membres, réduisant de façon drastique les représentants du personnel de 8 à 5.

En conséquence, **Force Ouvrière** et les autres organisations syndicales ont voté unanimement contre ce nouveau décret. En effet, encore une fois, il s'agit d'affaiblir la représentativité des personnels, de simplifier les procédures en faveur de l'administration, et d'essayer de limiter l'intervention de vos représentants. Les élections de vos représentants auront lieu en début d'année 2024. Vous pourrez compter sur **Force Ouvrière**.

Point d'information sur les conseils médicaux :

Courant juin 2023, sera organisée au sein des directions territoriales une élection de représentants du personnel auprès des conseils médicaux. Seuls les membres titulaires du CSA local seront amenés à voter pour choisir jusqu'à 15 représentants du personnel.

Le conseil médical est une instance que VNF doit obligatoirement consulter avant de prendre certaines décisions concernant la situation administrative **de fonctionnaires** en cas de maladie.

Point d'information sur l'enquête du baromètre social :

- Information du CSAC du 25 mai 2023
- Finalisation du questionnaire : 26 mai 2023.
- Phase de tests techniques et de forme : début juin 2023.
- Phase d'enquête : du 12 au 30 juin 2023.
- Traitement des résultats : été 2023.
- Restitution des résultats : septembre 2023.
-

Nous avons maintenu notre propos, car quels que soient les efforts déployés par le DRHM pour tenter d'améliorer la situation des agents, ils ne peuvent produire aucun effet dans le contexte général de destruction programmée de notre établissement que nous connaissons.

Questions diverses :

Force Ouvrière a exigé l'application des décisions prises par le Directeur Général, notamment en matière de restauration administrative, qui prévoit d'augmenter la part employeur (3€) de 10 centimes depuis le 1^{er} septembre 2022 avec effet rétroactif. Le DRHM a confirmé qu'un rappel sera fait aux services RH de proximité.

Le DRHM, nous a annoncé suite à notre demande, et dans un souci d'égalité de traitement par rapport à l'augmentation des tickets restaurants, que la part employeur atteindrait les 3,90€ à compter du 01^{er} juin 2023.

Les élus **Force Ouvrière**





Déclaration au Comité Social d'Administration Central de VNF du 25 mai 2023

Monsieur le Président,

Le dossier relatif à la modification statutaire du corps des PETPE a été une nouvelle fois ajourné en CSA Ministériel, suite à la très forte opposition exprimée par la quasi-totalité des OS représentatives au Ministère. Les responsables du MTE (Cabinet, SG, DRH) ont pris acte du fait que ce projet fait l'objet d'un rejet massif des personnels et de leurs représentants. Ils ont ajouté, avec un sens aigu de l'euphémisme :

« Un point d'accord entre l'État et les organisations syndicales n'étant pas atteint, le président de l'instance a préféré prolonger le temps nécessaire au dialogue social ».

En effet, contrairement aux engagements pris au lendemain du CTM du 8 novembre, aucune réelle concertation sur ces projets n'a été engagée, ni au niveau du MTE, ni au niveau de VNF, sauf à assimiler les réunions de présentation des textes à des concertations, étant entendu que lors de ces réunions, il nous avait été précisé qu'ils avaient été validés par le « guichet unique » (c'est-à-dire par le ministère de la Fonction Publique), et qu'il n'était donc pas question d'y modifier la moindre virgule.

Il est plus que temps d'engager une réelle concertation sur ce dossier !

Pour **Force Ouvrière**, les textes présentés posent plus de questions qu'ils n'apportent de solutions, en scindant les personnels des routes et ceux de la voie d'eau, fracture rendant plus difficile les mobilités entre ces deux branches, et en créant un « pseudo grade » (appelé emploi fonctionnel) précaire et révocable et attribué de matière discrétionnaire.

Force Ouvrière, revendique la prolongation de l'I.C.T. (Indemnité Compensatrice Temporaire), sans limitation de durée.

C'est la seule solution !

Force Ouvrière revendique un véritable « *plan de requalification* » en B, conformément aux fonctions occupées, afin de tenir compte de la réalité des missions qu'ils exercent, ainsi que l'ouverture d'un véritable chantier indemnitaire intégrant notamment une revalorisation de la PTETE, afin de prendre en compte les impacts de la modernisation et l'investissement des agents. Sur un tout autre sujet, face aux conséquences désastreuses d'une inflation toujours très élevée, le gouvernement n'a pas eu d'autres choix que d'engager récemment des négociations salariales.

Sans attendre les résultats des discussions en cours, **Force Ouvrière** exige que VNF prenne toutes ses responsabilités en matière de pouvoir d'achat, comme évoqué lors de la dernière réunion avec le Directeur Général et mette en œuvre les mesures qui relèvent de ses prérogatives, sans se cacher derrière le dictat de Bercy et du budget.

En particulier rien ne s'oppose à l'alignement du montant des tickets restaurants à un montant minimum de **12€** pour **TOUS**.

Cette mesure doit donc être prise au plus vite. Il y a urgence !

Dans le même ordre d'idée, **Force Ouvrière** demande que le Directeur Général se mobilise pour que l'intéressement pour les personnels publics, promis depuis 2012, soit mis en place au plus vite.

Pour finir, en 2019 vous nous annonciez « ...VNF a le souci de renforcer la qualité de vie au travail de ses personnels. Pour répondre à cet enjeu, VNF a mis en place un baromètre social auprès de l'ensemble de ses personnels... »

Outre le fait que la mise en place d'un tel outil n'est évidemment pas de nature à améliorer la qualité de vie au travail des personnels, il apparaît qu'aucune mesure corrective n'a été mise en œuvre à l'issue du dernier baromètre social, dont les résultats étaient déjà alarmants. C'est ainsi que les réorganisations n'ont pas cessé depuis et se sont même accélérées. Les perspectives de déroulement de carrière ainsi que les rémunérations ne se sont pas non plus améliorées et pire encore, avec les baisses d'effectifs appliquées chaque année à l'établissement, l'avenir ne cesse de s'assombrir.

Force est de constater que vous remettez le couvert bien que ce baromètre ne produit aucun effet dans le contexte général de destruction programmée de notre établissement que nous connaissons.

Ce n'est à nos yeux qu'un outil pour vous donner bonne conscience !

Les élus **Force Ouvrière**

FO
la force syndicale

Agissons
ENSEMBLE